

ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC GLOBAL PATRIMONIAL ET FINANCIER



2MTR24a

225 heures 5 800,00 €^{HT}

Objectifs

Acquisition du Bloc 1 de la certification Expert en gestion patrimoniale et financière (Master Blended 2MTR24)

Profil Stagiaire(s)

Il s'adresse aux apprenants souhaitant acquérir des connaissances juridiques substantielles. Il facilite ainsi les accès aux métiers de conseillers financiers et en gestion de patrimoine ainsi qu'aux métiers de responsable d'un service juridique.

Pré-requis

Ce programme s'adresse aux diplômés Bac+5 d'une école d'ingénieur habilitée par la CTI, d'une école de management habilitée par la CEFDG à délivrer le grade de Master, d'un 3e cycle universitaire ou équivalent (DEA, DESS, Mastetulaires d'un titre inscrit au RNCP Niveau 1 ; - aux diplômés M1 ou équivalent (Bac+4) avec 3 années d'expérience professionnelle ; - aux détenteurs d'un diplôme international équivalent aux précédents. Des admissions dérogatoires pour les niveaux inférieurs sont possibles. Nous consulter

Profil Animateur(s)

Cette formation est assurée par un enseignant chercheur /professeur et ou consultant expert en gestion/finance.



PROGRAMME

MODULE 1

Organisation et fonctionnement des activités de marché

Les marchés financiers répondent aux besoins de financement de l'économie, en permettant le transfert de capitaux des agents ayant des capacités d'épargne vers les agents ayant des besoins de financement.

Le module aborde une présentation de l'organisation et du fonctionnement des activités au sein des marchés financiers. Il présente les caractéristiques des marchés, ainsi que les obligations de transparence pré et post négociation. Il détaille les réglementations sur l'émission des titres financiers et sur les informations à fournir aux investisseurs, ainsi que les règles applicables aux fusions-absorptions.

Enfin, l'exercice de fonctions sous l'autorité ou pour le compte de prestataires de services d'investissement (PSI) implique de posséder des connaissances comptables, financières et fiscales de base. Ces éléments sont abordés dans le dernier volet du module.

Formation à Distance sur une plateforme dédiée avec accompagnement en cours du soir.

Les sessions de formation sont conçues par des enseignants-chercheurs de l'école BBS et des professeurs experts issus du monde de l'entreprise.

MODULE 2

Environnement juridique du particulier

L'environnement juridique des particuliers est vaste. Appliqué à la finance et, de manière plus générale, à la gestion patrimoniale, il s'agit de l'ensemble des règles civiles qui régissent les liens des individus entre eux.

Contactez-nous

Conseiller formation
09 88 66 10 00
inscriptions@demoss.fr

2MTR24a

225 heures 5 800,00 €^{HT}

Le module a pour fonction d'apporter à son public une découverte approfondie des différents régimes matrimoniaux, des successions et des libéralités. Ce premier thème sera orienté exclusivement à destination des futurs professionnels du patrimoine, et alternera entre apport théorique et une pratique concrète.

Organiser, gérer et transmettre sont les piliers de cette partie du module. Toutes les manières de procéder à des donations sont passées en revue, ainsi que la compréhension, l'anticipation et le traitement courant des incapacités civiles. Un apport indispensable à la suite du Mastère sera apporté sur le démembrement du droit de propriété, notamment sur les aspects civils et fiscaux.

Formation à Distance sur une plateforme dédiée avec accompagnement en cours du soir.

Les sessions de formation sont conçues par des enseignants-chercheurs de l'école BBS et des professeurs experts issus du monde de l'entreprise.

MODULE 3

Diagnostic et prévisions financières

La première partie du module traite de la maîtrise des concepts et méthodes de gestion financière nécessaires à la réalisation d'une analyse permettant d'apprécier la situation économique et financière de l'entreprise.

La seconde partie appréhende également les outils de base en gestion de trésorerie des entreprises, ainsi que des principes de gestion des risques financiers (risque de taux et risque de change notamment).

Utilisation des outils de base en gestion de trésorerie

Découverte de la gestion des risques financiers

Formation à Distance sur une plateforme dédiée avec accompagnement en cours du soir.

Les sessions de formation sont conçues par des enseignants-chercheurs de l'école BBS et des professeurs experts issus du monde de l'entreprise.

MODULE 4

Relation avec le client

Le premier volet du module présente la réglementation en matière de démarchage bancaire et financier. Celle-ci s'est fixée comme objectif principal de protéger les investisseurs. Y sont notamment présentés les personnes habilitées à pratiquer le démarchage, les produits autorisés et les règles de commercialisation dans ce cadre.

Ensuite, le code de bonne conduite du démarcheur est détaillé. Les règles applicables à la vente à distance des produits financiers sont également abordées.

Le deuxième volet du module présente la Directive Marchés d'instruments financiers, entrée en vigueur le 1er novembre 2007. Celle-ci a tout particulièrement renforcé les obligations des prestataires de services d'investissement en matière d'information et de conseil aux clients, et de politique d'exécution des ordres. Dans ce deuxième volet sont passés en revue les grands points réglementaires de cette Directive en matière de connaissance du client, d'obligation d'agir au mieux des intérêts du client, de politique d'exécution des ordres et de commission. La fin de ce volet exposera les notions de capacité des clients et d'insolvabilité.

2MTR24a

225 heures 5 800,00 €^{HT}

Le troisième volet du module présente les divers instruments financiers (actions, obligations, titres de créances négociables et instruments du marché monétaire, titres hybrides et composés), leurs caractéristiques techniques et les risques qui leur sont associés. D'autres catégories d'instruments qui leur sont substituables sont également abordées.

Enfin, le quatrième volet du module présente la gestion pour le compte de tiers et la gestion collective. La gestion pour le compte de tiers est la délégation, de la part de l'investisseur (privé ou institutionnel) auprès d'un PSI disposant d'un agrément pour cette activité, de la gestion financière de ses capitaux. La gestion pour le compte de tiers se compose de la gestion individualisée sous mandat pour le compte d'un particulier, d'une entreprise ou d'un investisseur institutionnel, et de la gestion collective réalisée par l'intermédiaire des organismes de placement collectif (OPC). Cette deuxième catégorie de gestion fera l'objet d'une présentation approfondie.

Formation à Distance sur une plateforme dédiée avec accompagnement en cours du soir.

Les sessions de formation sont conçues par des enseignants-chercheurs de l'école BBS et des professeurs experts issus du monde de l'entreprise.

MODULE 5

Environnement juridique et fiscal, Patrimoine professionnel

La gestion de patrimoine a pour objet de faire fructifier un patrimoine, tout en le protégeant des aléas de la vie privée et professionnelle, et en limitant autant que faire ce peut son imposition. Elle doit par ailleurs permettre sa transmission dans les meilleures conditions possibles. Aussi, le conseil en gestion de patrimoine doit connaître le cadre juridique de l'exploitation d'un patrimoine professionnel, notamment en maîtrisant l'utilisation des contrats les plus courants de la vie des affaires.

Il s'agit également de pouvoir choisir la structure de l'entreprise et d'appréhender les conséquences juridiques, fiscales et sociales des différentes options sur le statut de l'exploitant, du dirigeant et du conjoint. De par son activité, le dirigeant est amené à prendre des risques. Il est alors prudent de mettre en place des outils de protection de son patrimoine professionnel.

Enfin, à l'occasion de la transmission de son entreprise, certaines impositions sont dues. Afin d'éviter quelles ne soient pénalisantes, il convient de savoir en limiter les conséquences.

Formation à Distance sur une plateforme dédiée avec accompagnement en cours du soir.

Les sessions de formation sont conçues par des enseignants-chercheurs de l'école BBS et des professeurs experts issus du monde de l'entreprise.

Découverte de la gestion des risques financiers

2MTR24a

225 heures 5 800,00 €^{HT}

Méthode pédagogique

Formation à Distance avec accompagnement;

Financer cette formation grâce au CPF en l'accompagnant de sa certification.

Eligibilité CPF sans critères de durée, de Branches ou de Régions.

bloc de compétence du Master Spécialisé Brest Business School : Expert en gestion patrimoniale et financière inscrit au RNCP (Code Démos 2MTR24)

Pour plus d'information n'hésitez pas à contacter : ericka.vaugeois@demos.fr /

09.88.66.10.00

Moyens pédagogiques et techniques de mise en œuvre

Nos formateurs DEMOS sont recrutés conformément aux spécifications mentionnées pour chaque formation. Ce sont des professionnels en activité et/ou des experts dans leur domaine.

Ils utilisent des méthodes et outils appropriés aux formations qu'ils dispensent et adaptent leur pédagogie au public accueilli.

Par ailleurs, nos centres de formation DEMOS sont tous équipés :

- Salles de formation lumineuses, spacieuses, design, ergonomiques, mobiles et équipées d'écrans plasma, de PC portables/fixes si nécessaire à la formation suivie.
- Accès au wifi haut débit sur l'ensemble des lieux
- Espace de co-learning et webcorners
- Cafés, collations et rafraîchissement sont offerts

Et tous sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

Le dispositif de suivi et d'évaluation

Pour assurer un suivi individuel, Demos a mis en place 2 types d'évaluation :

- Des évaluations des acquis en cours et en fin de formation

Elles peuvent être faites de différente manière selon le contenu de la formation suivie :

Quiz, exercice pratique, étude de cas, jeu de rôles, mise en situation, soutenance devant un jury pour les formations à finalité certifiante.

- Une évaluation de la satisfaction de chaque stagiaire est réalisée en ligne. Cette évaluation est complétée par l'appréciation du formateur à l'issue de chaque session.

En complément

Expert en gestion patrimoniale et financière (MS)

(Code RNCP : 17275)